

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 JUILLET 2022

DELIBERATION N°2022.00322

CHAMBOEUF - ZONE D'ACTIVITES LA GRANGE - CESSION DE PLUSIEURS PARCELLES A LA SPL CAP METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 53
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de voix : 58

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT

RECU EN PREFECTURE

Le 19 juillet 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220707-D20220032210

Date de mise en ligne : 19 juillet 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Marc CHAVANNE, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Christian SERVANT, M. Gérard TARDY,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 JUILLET 2022

CHAMBOEUF - ZONE D'ACTIVITES LA GRANGE - CESSION DE PLUSIEURS PARCELLES A LA SPL CAP METROPOLE

Par délibération du Bureau métropolitain du 10 juin 2021, Saint-Etienne Métropole a confié l'aménagement de la zone d'activité La Grange, située sur la commune de Chamboeuf, à la SPL Cap Métropole dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Cette opération permettra de diversifier l'offre de foncier économique sur la plaine du Forez, notamment pour répondre aux demandes d'artisans ou de TPE/PME.

La mise en œuvre opérationnelle du projet nécessite que le concessionnaire se rende propriétaire des tènements inscrits dans le périmètre de l'opération d'aménagement. Les parcelles concernées, propriétés de Saint-Etienne Métropole, représentent une superficie totale de 53 367 m² et sont identifiées au cadastre :

Commune de Chamboeuf (42043)					
Section	N°	surface en m ²	Adresse	Nature	
B	224	7715	La Grange	Pré	
B	225	6345	La Grange	Pré	
B	531	38	Jourcey	Pré	
B	532	11977	Jourcey	Pré	
B	533	25	La Grange	Pré	
B	534	11423	La Grange	Pré	
B	1489	3647	La Grange	Pré	
B	1498	4131	La Grange	Pré	
B	1500	8066	La Grange	Pré	

Le prix de cession est fixé à la somme de 266 835 € HT. Ce prix a été fixé à l'occasion du montage financier de l'opération et de la signature du traité de concession avec la SPL Cap Métropole.

Le paiement par Cap Métropole interviendra dans le courant du 2nd semestre 2022, conformément au plan de financement et de trésorerie de l'opération.

Le prix de cession sera repris au bilan financier de l'opération, annexé au compte-rendu d'activité de la SPL.

Le pôle d'évaluation domaniale des finances publiques a rendu un avis en date du 22 décembre 2021, estimant la valeur vénale des parcelles à 294 000 €. La valeur convenue avec la SPL Cap Métropole, qui s'intègre dans l'équilibre global du bilan d'opération, est inférieure de 9 % au montant de l'évaluation domaniale. Cette réfaction est acceptable

compte tenu de l'intérêt général porté par l'opération publique d'aménagement à vocation économique. De ce fait, il est proposé de déroger à l'avis du pôle d'évaluation domaniale.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte à intervenir en l'étude de Maître Da Silva à Saint-Just-Saint-Rambert constatant la vente des parcelles ci-dessus décrites, au prix total de 266 835 euros hors taxe, nonobstant l'avis du pôle d'évaluation domaniale,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au budget principal en SERV/775.HT/MARE pour l'exercice 2022 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU